

Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/NO.250.11/2017
Objet : Révision Carte Communale
Commune : LOMMERANGE
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

**MAIRIE
A L'ATTENTION DEMONSIEUR RENE ANDRE
14 RUE DU MARECHAL JOFFRE
57650 LOMMERANGE**

Metz, le 13 novembre 2017

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à la mise en place de sa Carte Communale et je vous en remercie.

L'étude de ce dossier montre que ce projet a été construit en concertation avec la profession agricole.

Conformément aux remarques formulées lors de la concertation préalable à l'arrêt de votre projet, notre Compagnie demande les modifications suivantes :

Modification du rapport de présentation :

Paragraphe 8.2.4 concernant les périmètres d'éloignement des bâtiments agricoles :

- « 100 mètres autour des bâtiments d'élevage, de stockage de fourrage et des annexes (salle de traite, fosses, fumières, silos) si exploitation soumise à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement 50 mètres autour des bâtiments d'élevage, des fosses et fumières et 35 mètres autours des silos si exploitation soumise au Règlement Sanitaire Départemental »
- Pour les dérogations aux règles de distance dans les périmètres de protection agricole, c'est le service instructeur qui délivre la dérogation après avis de la CA57.

.../...

Modification du règlement graphique :

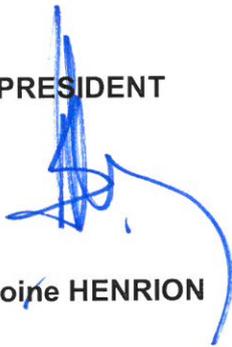
- Reclassement en zone N du site d'exploitation de Monsieur KAIZER Jean-Paul (parcelle n°4)
- Reclassement en zone A du bâtiment de Monsieur HINCKER Jean-Marie (parcelles n°127)

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet, sous ces réserves, un avis favorable sur ce dossier.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT



Antoine HENRION